



MAIRIE
1 place de la Mairie
86160 CHAMPAGNE SAINT HILAIRE
☎ 05.49.37.30.91

Courriel : contact@champagne-saint-hilaire.fr
Site internet : www.champagne-saint-hilaire.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-trois, le 12 avril, à vingt heures, le Conseil municipal de la commune de Champagné-Saint-Hilaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil, sous la présidence de M. Gilles BOSSEBOEUF.

Date de convocation : le 6 avril 2023

<u>Nombre de Conseillers :</u>	
En exercice :	11
Présents :	9
Suffrages exprimés :	11
<u>Vote :</u>	
Pour :	10
Contre :	0
Abstention :	1

Présents : M. Gilles BOSSEBOEUF, Maire, M. Jacky DIDIER, Mme Nathalie FRANCOIS DIT SORTON, M. Olivier PIN, adjoints, MM. Vincent COISCAUD, Hugo ROUSSEL, Mme Sylvie BAZILLE, Mme Gladys SIRE, M. Vincent BONNIN.

Absents excusés : M. Éric INGWILLER, M. Thomas LHOMMEAU

Absents non excusés :

Pouvoirs : M. Éric INGWILLER donne pouvoir à M. Vincent BONNIN, M. Thomas LHOMMEAU donne pouvoir à M. Olivier PIN

Secrétaire de séance : M. Olivier PIN

9.2. Proposition d'achat de la maison 1 route de Couhé avec la parcelle cadastrée AB 309 à Champagné-Saint-Hilaire (86160)

Monsieur le Maire a eu Madame Ghislaine GALY par téléphone le 05/04/2023 vers 19h et elle nous propose d'acheter la maison 1 route de Couhé et les annexes avec le terrain cadastré AB 309 à Champagné-Saint-Hilaire (86160) au prix de 45 000€, avec les bâtiments en l'état. Les frais d'achat étant à la charge de la commune.



Elle informe que sur cette parcelle il y a un puits.

A noter que ces bâtiments et cette parcelle sont en état d'abandon manifeste.

Le conseil municipal propose d'acheter cette parcelle AB 309 avec la maison et ses bâtiments en l'état, au prix demandé par Madame Ghislaine GALY, soit 45 000€.

Les frais d'achat sont à la charge de la commune.

AR Prefecture

086-218600526-20230412-20230414_EC_07-DE
Reçu le 14/04/2023

DÉLIBÉRATIONS

N°58/2023


Les membres du conseil municipal, après discussion et délibération, décident, par 10 voix pour et 1 abstention, d'acheter la parcelle AB 309 avec la maison et ses bâtiments en l'état de Madame Ghislaine GALY au prix de 45 000€.

Par les votes suivants :



Pour	Contre	Abstention
M. Gilles BOSSEBOEUF, M. Jacky DIDIER, Mme Nathalie FRANCOIS DIT SORTON, M. Olivier PIN, M. Vincent COISCAUD, M. Hugo ROUSSEL, Mme Sylvie BAZILLE, Mme Gladys SIRE, M. Vincent BONNIN, M. Éric INGWILLER.		Thomas LHOMMEAU

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme,
En mairie, le 12 avril 2023

Le secrétaire de séance,
Olivier PIN



Le Maire,
Gilles BOSSEBOEUF



Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

AR Prefecture

086-218600526-20230412-20230414_EC_07-DE
Reçu le 14/04/2023

2/2

Page du registre n°